



PRÉFET
DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-André-de-Najac

dossier n° DP 012 210 20 U2005

date de dépôt : 24 novembre 2020

demandeur : Monsieur CAVALLIN Jean-Jacques

pour : Réfection de la toiture en ardoise et bac
acier RAL7037 et pose de menuiseries isolées en
aluminium RAL7039 + réouverture d'une fenêtre

adresse terrain : Le Claux

à Saint-André-de-Najac (12270)

parcelle : H646

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron
Affaire suivie par :
Nathalie PEROU
05 81 19 62 30

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE
délivré par le Maire au nom de l'État**

Le maire de la commune de Saint-André-de-Najac certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de CAVALLIN Jean-Jacques enregistrée sous le numéro **DP 012 210 20 U2005** pour le projet ci-dessus référencé avant le **11/01/2021**.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Saint-André-de-Najac, le 11/01/2021

Le maire,

